

# AVIS DES SOCIETES

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

### ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social :9, rue Hédi Noura, 1001 Tunis

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010.

	4T10	4T09	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Evolution Déc 10- Déc 09
<b>1- Produits d'exploitation bancaire</b>	<b>62 732</b>	<b>58 457</b>	<b>244 880</b>	<b>214 861</b>	<b>30 019</b>
*Intérêts	38 188	32 419	134 454	119 106	15 348
*Commissions en produits	8 701	7 186	32 780	25 669	7 111
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	15 843	18 852	77 646	70 086	7 560
<b>2- Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>26 190</b>	<b>24 854</b>	<b>100 322</b>	<b>89 847</b>	<b>10 475</b>
*Intérêts encourus	24 226	23 389	94 100	84 661	9 439
*Commissions encourues	1 964	1 465	6 222	5 186	1 036
<b>3- Produit Net Bancaire</b>	<b>36 542</b>	<b>33 603</b>	<b>144 558</b>	<b>125 014</b>	<b>19 544</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>106</b>	<b>102</b>	<b>4</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>19 894</b>	<b>18 577</b>	<b>70 353</b>	<b>64 202</b>	<b>6 151</b>
*Frais de personnel	9 679	8 619	36 505	32 656	3 849
*Charges générales d'exploitation	7 437	6 439	23 652	21 184	2 468
<b>6- Structure du portefeuille au Bilan:</b>			<b>1 000 246</b>	<b>991 881</b>	<b>8 365</b>
*Portefeuille-titres commercial			802 123	844 266	-42 143
*Portefeuille-titres d'investissement			198 123	147 615	50 508
<b>7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan</b>			<b>2 322 381</b>	<b>1 663 367</b>	<b>659 014</b>
<b>8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :</b>			<b>2 889 741</b>	<b>3 033 557</b>	<b>-143 816</b>
*Dépôts à vue			1 185 364	961 865	223 499
*Dépôts d'épargne			477 038	402 076	74 962
<b>9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan</b>			<b>157 640</b>	<b>154 163</b>	<b>3 477</b>
<b>10- Capitaux propres apparaissant au Bilan (*)</b>			<b>414 628</b>	<b>309 386</b>	<b>105 242</b>

(\*) Avant répartition du résultat

## **I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2010.**

### **1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité**

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

### **2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués**

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

#### **2-1. Règles de prise en compte des revenus :**

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

\* lorsque le service est rendu

\* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

#### **2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :**

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2010, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

#### **2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents**

#### **a) Classement des titres :**

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

#### **b) Evaluation des titres :**

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

#### **c) Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

#### **2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :**

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

## **II-Les faits marquants au 31 Décembre 2010**

Au terme de l'année 2010, l'Arab Tunisian Bank a enregistré ***un chiffre d'affaires*** de **244,99 MD** en accroissement de **13,97%** comparativement à la même période de 2009, le ***Produit Net Bancaire*** s'est apprécié de **19,5 MD à 144,56 MD** en progression de **15,63%** par rapport à fin Décembre 2009.

Cette performance au 31 décembre 2010 est justifiée par une évolution soutenue de l'activité de la banque.

***Les crédits à la clientèle*** ont suivi une tendance haussière avec un encours de **2.322,38 MD** à fin décembre 2010 contre **1.663,37 MD** à fin décembre 2009, soit une évolution de **39,62%**.

***Les dépôts de la clientèle*** ont diminué de **4,74%** pour atteindre **2.889,74MD** au 31-12-2010 contre **3.033,56MD** à fin décembre 2009, dû essentiellement à une baisse des dépôts à terme de **457,19MD** qui correspond à un choix volontaire avec pour objectif de privilégier des dépôts moins coûteuses.

En effet cette baisse des dépôts à terme a été compensée par :

- ✓ une forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.185,36 MD** contre **961,86 MD** à fin décembre 2009, soit **23,24%** d'augmentation.
- ✓ D'une bonne progression des comptes Epargne, de **18,64%** pour s'établir à **477,04 MD** et constituent **16,51%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

***Le portefeuille titres commercial*** détenu par l'ATB a marqué un léger recul de **4,99 %** par rapport à la même période une année auparavant pour s'établir à **802,12 MD** à fin décembre 2010 contre **844,26** au 31-12-2009.

**Les charges opératoires** de la banque ont été contenues à hauteur de **9,58 %** par rapport à **2009** pour s'établir à **70,35 MD** à fin Décembre **2010** contre **64,20 MD** au **31/12/2009** et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de **2,69 points** et s'est inscrit à **48,67 %** durant **l'année 2010** contre **51,36 %** au **31 Décembre 2009**.

Enfin *les commissions perçues* ont progressé de **7,11 MD**, soit **27,70%** au 31 décembre 2010 pour s'établir à **32,78 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **11,2 points** pour atteindre **89,80%**.

Au terme de l'exercice 2010, l'ATB a réalisé une augmentation du capital de 20 millions de dinars pour le porter de 80 millions de dinars à 100 millions de dinars. La structure financière est demeurée inchangée et se décompose comme suit :

**-ARAB BANK , un des premiers groupes bancaires dans le monde.**

**-Groupe ZERZERI**

**-Groupe Bayahi**

**-Groupe Ben Ammar**

**-Groupe Ben Sedrine**

**- Groupe Férid Abbas**

Cette augmentation du capital permettra à l'ATB, d'une part de contribuer au financement du développement de la banque et au respect du niveau du ratio de solvabilité d'autre part.

## **Continuité de l'activité**

Suite aux récents évènements survenus dans notre pays, une cellule de crise a été créée, dans l'objectif de coordonner entre les différentes unités de la Banque et de mettre en place les nouvelles infrastructures et procédures afin d'assurer une protection accrue de nos déposants.

Le système d'information de l'ATB a permis à sa clientèle de réaliser les opérations financières auprès des agences non sinistrées sur l'ensemble du territoire tunisien. Par ailleurs aucune perturbation n'a été enregistrée au niveau de la sauvegarde des données informatiques des agences endommagées. Ces dernières ont été rapidement transférées vers d'autres agences opérationnelles.